

*et véritable* is well written and full of lively detail. It affords a precious view of life in Montreal three centuries ago, seen through the eyes of a very practical-minded religious lady.

Elizabeth RAPLEY  
University of Ottawa

\* \* \*

JOHN ALEXANDER DICKINSON — *Justice et justiciables. La procédure civile à la Prévôté de Québec, 1667-1759*. Québec, Presses de l'université Laval, 1982. viii-[2]-289 p. (Cahier n° 26 des « Cahiers d'histoire de l'université Laval »).

Il s'était déjà publié des études spécialisées sur la justice criminelle en Nouvelle-France et quelques études générales relatives à la justice civile, mais on attendait toujours un livre consacré à l'un ou l'autre de ces organismes judiciaires du Régime français : la Prévôté de Québec, celle des Trois-Rivières, le bailliage de Montréal. Professeur à l'Université de Montréal, John A. Dickinson vient de nous livrer une étude sur un aspect de la Prévôté de Québec, la procédure civile. Il veut tenter « d'intégrer le droit dans son contexte social et économique et d'analyser les répercussions que celui-ci peut avoir dans la vie quotidienne » (p. 1) et, par le moyen d'une série continue d'archives judiciaires, observer les divers « groupes sociaux dans leurs divers comportements » (p. 5).

Après la description des cadres géographiques, économiques et sociaux, l'auteur étudie donc la mise en place de la Prévôté, le mécanisme des procès, les causes qui y sont entendues et les plaideurs eux-mêmes (leur lieu d'origine et leur groupe social). Les conclusions de ses recherches se ramènent aux suivantes : la justice canadienne demeure calquée sur son modèle français et ne subit que peu de modifications ; à cause des coûts, l'accessibilité à la justice demeure un rêve : au XVIII<sup>e</sup> siècle, « les procès durent de plus en plus longtemps et sont de plus en plus chers » (p. 178) ; la distance ajoute un autre obstacle à cette accessibilité ; au XVIII<sup>e</sup> siècle, constate l'auteur, les hommes cherchent moins les procès et davantage l'accommodement ; les procès sont surtout d'ordre pécuniaire ; des groupes sociaux, celui des marchands (et l'on s'y attendait) est le plus souvent présent en Cour ; enfin, il y a « une intégrité certaine de la justice, en dépit de quelques abus et de son rôle de soutien de la société en place » (p. 181). Bref, l'étude nous apporte d'ordinaire les réponses que nous attendions.

Toutefois, on s'étonne que l'auteur se contente d'un seul point de comparaison avec la justice civile française, le bailliage de Falaise en Normandie, sans d'abord établir que ce bailliage représente exactement le modèle français ; et l'on aimerait qu'il nous dise (ce qui serait bien utile) ce qui se passait dans le bailliage de Montréal. De plus, quand il étudie les gens de métiers d'après le recensement de 1744, au lieu de recourir à l'original, il utilise la transcription incomplète et fautive du *Rapport de l'Archiviste*. L'index, hélas ! n'est qu'onomastique, comme si dans un livre sur la procédure civile les noms propres étaient plus importants que les sujets étudiés. Enfin, dans un ouvrage qui se veut scientifique, donc libre de toute considération politique, l'auteur nous promet, à la fin de l'introduction (p. 10), que son étude sur la société de la Nouvelle-France nous aidera « à mieux comprendre les origines de la *nation québécoise* » : pourquoi tout soudain mettre son livre à l'enseigne d'une conception nationaliste et séparatiste de l'État provincial du Québec ?

Marcel TRUDEL  
professeur émérite de l'Université d'Ottawa

\* \* \*